

Arras, le 20 février 2020

Lancement national du dispositif d'alerte *Signalconso*

La consommation est un acte du quotidien pour les Français. Les erreurs, les fraudes, les arnaques, les manquements aux règles de sécurité sont autant de situations qui peuvent avoir des conséquences lourdes sur le pouvoir d'achat ou la santé des consommateurs. Même mineures, les infractions à la réglementation sont toujours vécues comme irritantes.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé, le 18 février 2020, le dispositif d'alerte *SignalConso*, créé par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), accessible à tous les internautes, depuis un ordinateur ou un smartphone, via le lien suivant : <https://signal.conso.gouv.fr/> .

Grâce à ce site internet, tout consommateur peut signaler à la DGCCRF et aux professionnels les difficultés rencontrées lors de ses actes de consommation et être facilement informé sur ses droits et sur les démarches à effectuer en cas de fraude.

Ce dispositif d'alerte permet ainsi :

- Pour les professionnels : d'agir rapidement pour solutionner les problèmes qui leur sont signalés ;
- Pour les enquêteurs de la DGCCRF : de mieux cibler leurs contrôles et d'identifier des pratiques frauduleuses émergentes, en vue de les faire cesser. A noter qu'un signalement ne donnera pas systématiquement lieu à une réponse ou à un contrôle de la part des services de la DGCCRF.

Toute plainte de consommateur, dénonçant une pratique lui causant préjudice et constituant une infraction pouvant être sanctionnée pénalement, continuera à être adressée à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais (Antenne d'Arras : rue Ferdinand Buisson- BP 40019- 62022 Arras Cedex / antenne de Boulogne-sur-Mer : bâtiment administratif-15 rue Huret Lagache- 62 200 Boulogne-sur-Mer).